



Les Hlm, l'habitat en Mouvement



Direction régionale  
et interdépartementale  
de l'Hébergement  
et du Logement

# Fonds de soutien à l'innovation

Financer ses actions d'innovation et  
de modernisation

Webinaire Ile-de-France du 16 juin 2026



© Frédéric Achdou / USH

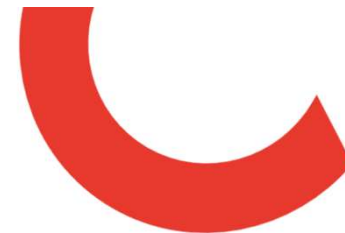
## Intervenants :

**Catherine Hluszko**, cheffe de mission partenariats et innovation à l'USH

**Vincent Rougeot**, responsable Communication à l'AORIF

**Christian Loisy**, chef de la mission suivi des organismes constructeurs à la DRIHL

# Sommaire



## 01

**Objectifs du FSI**

## 02

**Bilan des financements**

## 03

**Eligibilité**

## 04

**Constitution du dossier**

## 05

**Circuit d'instruction**



## 06

**Dossiers inter-bailleurs**

## 07

**Exemples de dossiers subventionnés en Ile-de-France**



01

**Quels sont les objectifs du Fonds  
de soutien à l'innovation (FSI) ?**

## L'essentiel à connaître sur le FSI

- Le FSI est un fonds de soutien financier destiné à encourager la modernisation, la professionnalisation et l'innovation des organismes Hlm sur le champ de l'activité locative
- Alimenté par les cotisations des organismes Hlm à la CGLLS
- Doté d'un budget annuel de 9 millions
- Le soutien financier est réalisé sous forme de subventions entre 6 000 et 250 000 €
- Taux de subvention de 40 à 60% des dépenses immatérielles d'un projet

## L'essentiel à connaître sur le FSI

- Une demande type de financement doit être renseignée,
- L'instruction des dossiers associe les Associations régionales Hlm, l'Etat local et les Fédérations Hlm,
- Le comité des aides de la CGLLS, réuni 5 fois par an, est décisionnaire sur les demandes des organismes Hlm,
- La gestion du FSI est assurée par la CGLLS dans le cadre de décisions collégiales (ministère des finances, ministère du logement, USH et fédérations).

# 02

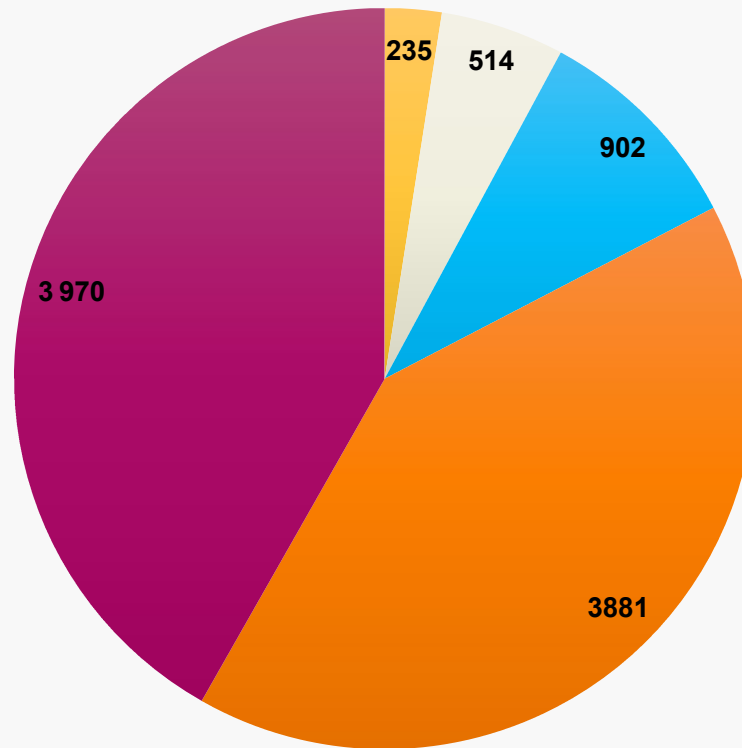
**Quel est le bilan des  
financements du FSI ?**

## Bilan des financements 2025 en 9 chiffres

<b>9,5 millions d'€</b>	accordés sous forme de subvention
<b>233 dossiers</b>	ont reçu un avis favorable
<b>12 dossiers</b>	ont reçu un avis défavorable
<b>215 dossiers</b>	déposés en modernisation
<b>30 dossiers</b>	déposés en innovation
<b>15 dossiers</b>	déposés en inter-bailleurs
<b>40 786 €</b>	de subvention accordée en moyenne par projet
<b>65 715 €</b>	de subvention accordée en moyenne par projet d'innovation
<b>37 518 €</b>	de subvention accordée en moyenne par projet de modernisation

Source : Union sociale pour l'habitat

# Répartition des financements en K€ par type d'opérateur en 2025



■ MOI ■ Coop Hlm ■ EPL ■ OPH ■ ESH

Source : Union sociale pour l'habitat

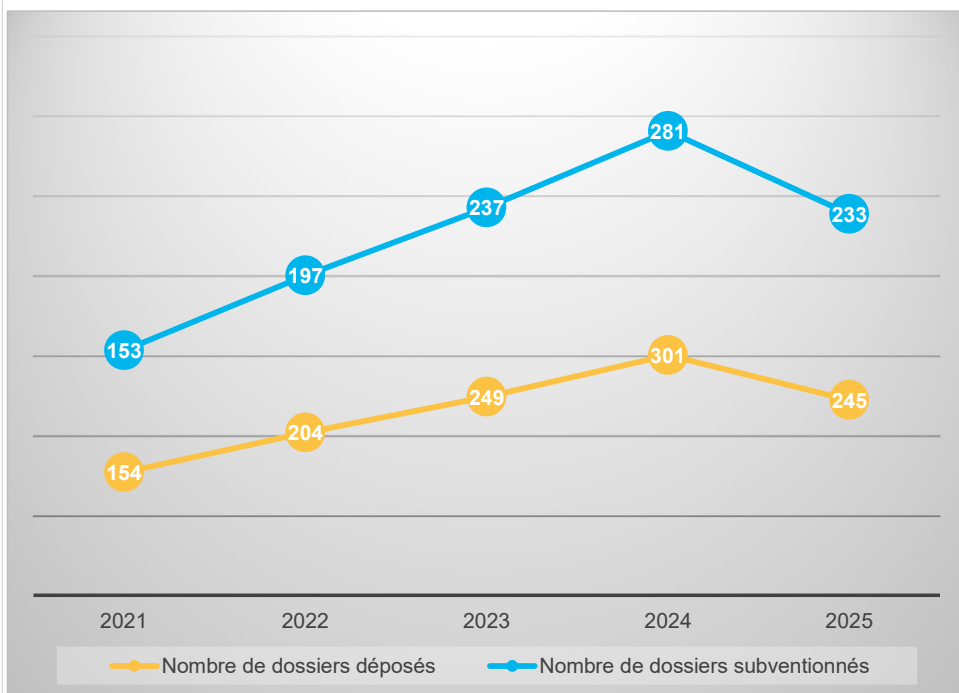
## Subventions accordées en Ile-de-France

Années	Subventions accordées en K€	% de l'enveloppe nationale
2025	1 339	14,1% (30 dossiers)
2024	1 368	14,8% (34 dossiers)
2023	1 245	15,5%
2022	1 524	21,6%

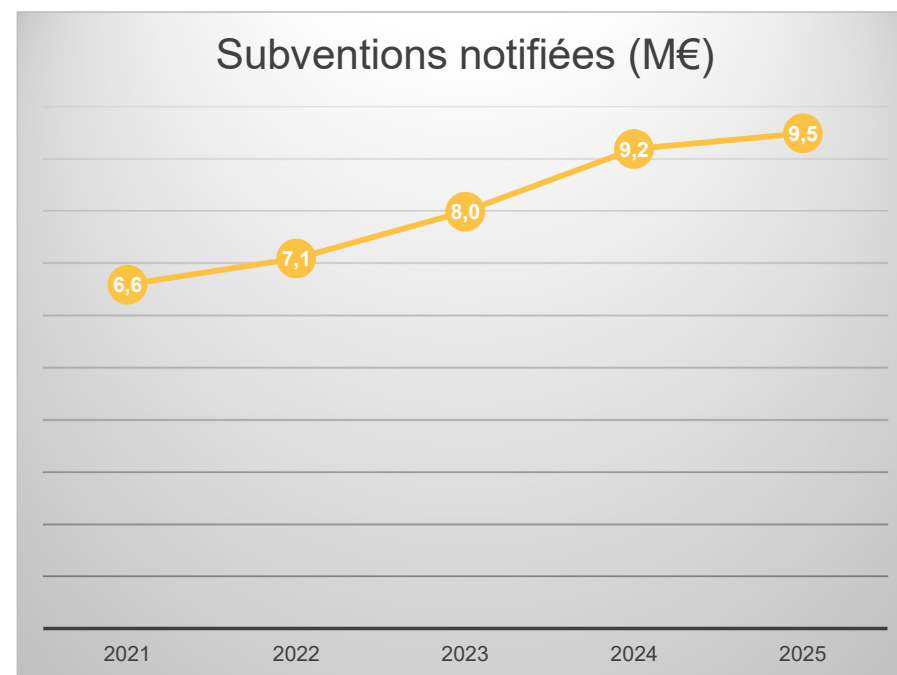
Source : Union sociale pour l'habitat

# Evolutions de l'activité du FSI depuis 2021

## Les dossiers



## Les financements



Source : Union sociale pour l'habitat

# 03

**Quelles questions se poser  
avant de déposer une  
demande de financement ?**

# Question 1. L'organisme remplit-il les conditions d'éligibilité requises ?

Seule une structure cotisant à la CGLLS peut prétendre au FSI, donc sont exclus les GIE, SAC, ARHIm,,,



## Cotisations à la CGLLS à jour

- Attestation signée de la Direction générale à fournir dans le dossier de demande



## Conformité à la loi ELAN

- Loi ELAN dans ses articles L. 423-1 et L. 423-1-1 du CCH.
- Attestation signée de la Direction générale à fournir dans le dossier de demande



## « Droit de tirage » maximum

- Pas plus de 500 000 € de subventions notifiées dans le cadre du FSI au cours des 3 années glissantes écoulées



## Non appel de subvention

- Non appel de deux subventions en 3 ans, sans motif valable communiqué à la CGLLS.
- Pas de possibilité de faire une nouvelle demande FSI pendant un an.

## Question 2. L'action relève-t-elle de la modernisation ou de l'innovation ?

Définitions de la délibération du CA de la CGLLS du 12 décembre 2024



### Modernisation

- « Projet permettant de faire progresser et de professionnaliser le ou les organismes concernés en recourant à des méthodes et des solutions techniques déjà éprouvées dans le secteur, au bénéfice direct des locataires de logements conventionnés au sens de l'article L. 831-1 du CCH. »



### Innovation

- « Introduction, par exemple à l'issue d'une phase de recherche, d'expérimentation ou de prototypage, d'un service nouveau, ou d'une qualité significativement améliorée, ou dont le coût de production est significativement réduit par rapport à l'offre considérée comme standard dans le secteur. Un dossier est classé dans le domaine « Innovation » tant que le nouveau procédé ou produit n'est pas stabilisé et l'expérimentation réussie. »

## Question 2. L'action relève-t-elle de la modernisation ou de l'innovation ?

### Conditions d'éligibilité

Conditions d'éligibilité	Modernisation	Innovation
Action inscrite dans les compétences et droits à faire des organismes Hlm	X	X
Action autorisée à tous les bénéficiaires du FSI	X	X
Action = projet (un enchaînement logique de tâches visant l'atteinte d'un objectif défini versus doter l'organisme de nouveaux moyens ou les renforçant ou financer un partenaire)	X	X
Action évaluable (effets mesurables par des indicateurs)	X	X
Pas de mise en conformité avec une obligation réglementaire	X	X
Action au bénéfice direct des locataires	X	
Action reproductible	X	

# Question 3. Le projet est-il recevable ?

L'action relève du champ de l'**activité locative** de l'organisme

Modernisation : le projet doit entrer dans un des thèmes de la liste

Innovation : la liste est indicative

## 1. Logement adapté aux besoins des locataires

1.1	Accompagner les locataires dans l'appropriation de leur logement
1.2	Améliorer la gestion des réclamations techniques et administratives
1.3	Favoriser la mobilité dans le parc et les parcours résidentiels
1.4	Mener des actions en faveur de publics cibles prioritaires
1.5	Œuvrer en faveur du pouvoir d'achat des locataires
1.6	Améliorer la qualité et l'efficacité de la relation locataire - bailleur

## 2. Maîtrise d'ouvrage innovante

2.1	Mener des projets innovants de construction, de réhabilitation et de transformation
2.2	S'engager dans la seconde vie du bâtiment et le recyclage du foncier
2.3	Développer des bâtiments intelligents : infrastructure connectée des bâtiments et domotique
2.4	Développer des solutions prédictives de gestion et d'entretien du patrimoine
2.5	Agir en faveur de la qualité de l'air intérieur et de la santé dans le logement
2.6	Stratégie décarbonation (SNBC)

## 3. Implication environnementale, citoyenne et sociétale

3.1	Agir en faveur de la transition environnementale
3.2	Contribuer à l'emploi des locataires et à leur insertion économique
3.3	S'engager en faveur de la prévention, de la préservation de la tranquillité et de la sécurité quotidienne
3.4	Développer des tiers lieux
3.5	Encourager de nouvelles modalités de concertation, de participation et de médiation avec les locataires
3.6	Stratégie durabilité

## 4. Organisations efficaces au bénéfice des locataires

4.1	Prévenir les risques cyber
4.2	Gestion de crise
4.3	Utiliser la data et l'intelligence artificielle au service de l'efficacité
4.4	Optimiser les attributions et la gestion de la demande
4.5	Modernisation et optimisation de la relation clients
4.6	Mesure et suivi de la qualité de service (hors enquête triennale)
4.7	Communication inclusive et inclusion numérique
4.8	Première certification et labellisation et compléments de certification

## Question 3. Le projet est-il recevable ?

L'action relève du champ de l'**activité locative** de l'organisme

Modernisation : le projet doit entrer dans un des thèmes de la liste

Innovation : la liste est indicative

1. Logement adapté aux besoins des locataires	
1.1	Accompagner les locataires dans l'appropriation de leur logement
1.2	Améliorer la gestion des réclamations techniques et administratives
1.3	Favoriser la mobilité dans le parc et les parcours résidentiels
1.4	Mener des actions en faveur de publics cibles prioritaires
1.5	Œuvrer en faveur du pouvoir d'achat des locataires
1.6	Améliorer la qualité et l'efficacité de la relation locataire - bailleur

## Question 3. Le projet est-il recevable ?

L'action relève du champ de l'**activité locative** de l'organisme

Modernisation : le projet doit entrer dans un des thèmes de la liste

Innovation : la liste est indicative

2. Maîtrise d'ouvrage innovante	
2.1	Mener des projets innovants de construction, de réhabilitation et de transformation
2.2	S'engager dans la seconde vie du bâtiment et le recyclage du foncier
2.3	Développer des bâtiments intelligents : infrastructure connectée des bâtiments et domotique
2.4	Développer des solutions prédictives de gestion et d'entretien du patrimoine
2.5	Agir en faveur de la qualité de l'air intérieur et de la santé dans le logement
2.6	Stratégie décarbonation (SNBC)

## Question 3. Le projet est-il recevable ?

L'action relève du champ de l'**activité locative** de l'organisme

Modernisation : le projet doit entrer dans un des thèmes de la liste

Innovation : la liste est indicative

### 3. Implication environnementale, citoyenne et sociétale

3.1	Agir en faveur de la transition environnementale
3.2	Contribuer à l'emploi des locataires et à leur insertion économique
3.3	S'engager en faveur de la prévention, de la préservation de la tranquillité et de la sécurité quotidienne
3.4	Développer des tiers lieux
3.5	Encourager de nouvelles modalités de concertation, de participation et de médiation avec les locataires
3.6	Stratégie durabilité

## Question 3. Le projet est-il recevable ?

L'action relève du champ de l'**activité locative** de l'organisme

Modernisation : le projet doit entrer dans un des thèmes de la liste

Innovation : la liste est indicative

4. Organisations efficientes au bénéfice des locataires	
4.1	Prévenir les risques cyber
4.2	Gestion de crise
4.3	Utiliser la data et l'intelligence artificielle au service de l'efficacité
4.4	Optimiser les attributions et la gestion de la demande
4.5	Modernisation et optimisation de la relation clients
4.6	Mesure et suivi de la qualité de service (hors enquête triennale)
4.7	Communication inclusive et inclusion numérique
4.8	Première certification et labellisation et compléments de certification

## Question 4. Quels projets ne sont pas/plus recevables ?

Quelques exemples

- Projet visant à se mettre en conformité avec une obligation réglementaire
- Bilan ou évaluation d'actions passées
- Réorganisation interne sans lien direct avec le locataire
- Projet d'entreprise
- Renforcement d'équipes
- Passage en société à mission
- Labellisations au coup par coup pour des opérations de construction
- AMO ou diagnostics dans une opération d'investissement
- Projet global RSE (plan d'action, labellisation, matrice de matérialité...)
- Réalisation ou modernisation du site internet
- GED (Gestion Électronique de Documents) - SAE
- Renouvellement / évolution ERP (Enterprise Resource Planning, ou Progiciel de Gestion Intégré)
- Numérisation et archivage
- Entrepôts de données et plus généralement modernisation des processus internes sans bénéfice direct pour le locataire
- ...

## Question 4. Quelles dépenses du projet peuvent-elles être financées ?

### Dépenses éligibles



**Les prestations intellectuelles, informatiques, de formation et de communication nécessaires à la réalisation du projet.**



**Les dépenses salariales des collaborateurs et collaboratrices directement mobilisées pour la mise en œuvre du projet au prorata du temps consacré au projet.**

- Coûts liés à l'encadrement et aux fonctions supports exclus.
- Plafond de rémunération brute : 60 000 €.



**Les coûts liés à l'accès et à l'usage des solutions informatiques mises en place dans le cadre du projet pendant une durée maximale d'un an.**

- Licence, frais de maintenance, redevance, abonnement ou location dans le cas d'un modèle de type SaaS.

## Question 5. Quel est le calendrier de l'action ?

Durée maximum du projet = 36 mois



**Dépenses subventionnables si engagées 6 mois maximum avant la décision du Comité des aides**

- La date d'engagement = la date d'émission du devis ou de la proposition commerciale..



**Durée de validité de la subvention**

- La subvention est valable pour une durée égale à la durée prévisionnelle du projet augmentée de douze mois, jusqu'à un maximum de trente-six mois.



**Prorogation**

- Une prorogation maximale de douze mois peut être accordée une seule fois par décision de la CGLLS.
- Demande de prorogation motivée à adresser par le porteur du projet à la CGLLS avant l'expiration de la subvention.

# 04

**Comment constituer un dossier de demande de financement ?**

# Les pièces constitutives du dossier FSI

Tous les modèles-types sont disponibles dans le dossier FSI du Centre de ressources de l'USH sur [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)

## Pièces principales

- 1 Courrier de demande
- 2 Note de synthèse
- 3 Plan de financement
- 4 Attestation à jour des cotisations CGLLS et conformité loi ELAN
- 5 Bilan des financements FSI sur les 36 mois écoulés
- 6 Éléments salariaux
- 7 Proposition du(des) prestataire(s)

## Cas particuliers

- 8 Note de faisabilité juridique si interrogations sur celle-ci
- 9 Simulation d'impact financier (situation financière problématique)
- 10 Tout autre document susceptible d'éclairer la situation

# Modèles-types à compléter disponibles sur le Centre de ressources de l'USH

## Pièces 1 et 4

- Courrier de demande
- Attestation à jour des cotisations CGLLS et conformité loi ELAN

Pièce n°1. Courrier de demande - Date : 18-déc.-25

Monsieur XXX  
 Directeur de la Fédération des XXXX  
 14 rue Lord Byron  
 75008 Paris

Date 1e JJ/MM/AAAA

Demande de financement FSI au titre de l'innovation / de la modernisation :

Monsieur le directeur,

L'organisme XXX souhaiterait bénéficier des aides du Fonds de soutien à l'innovation (FSI) de la CGLLS, au titre de l'innovation / de la modernisation pour un projet intitulé : XXXX.

Je vous remercie de procéder aux démarches nécessaires et me tiens à votre disposition pour l'instruction du dossier.

J'atteste par ailleurs sur l'honneur que l'organisme XXX :

- Est à jour de ses cotisations auprès de la CGLLS
- Est en conformité avec les obligations issues de la loi ELAN mentionnées aux articles L.423-1 et L.423-1-1 du CCH
- A bénéficié de Fonds FSI à hauteur de XXXX € au cours des 36 mois écoulés.

Je prends bonne note que les dépenses éligibles seront prises en compte de façon rétroactive jusqu'à six mois avant la décision de la CGLLS.

Vous trouverez le dossier de demande d'aide joint à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

XXXX  
 Directeur général /  
 Directrice générale

# Pièce-maîtresse du dossier, la note de synthèse

## Pièce 2

### Objectifs

- Faire comprendre le projet à des personnes qui
  - Ne le connaissent pas ;
  - N'en sont pas spécialistes ;
  - Doivent lire beaucoup d'autres dossiers.
- Intégrer les objectifs et les contraintes du FSI, comme par exemples :
  - Modernisation : mise en avant du bénéfice pour les locataires
  - Innovation : action ou méthode non développée dans le secteur
  - Dépenses salariales : explicitation la nécessité de la fonction de chef de projet dans l'action
  - Intégrer dans la description l'intitulé du thème et sous-thème prioritaires

### Forme

- **Exactement 2 pages**, ni plus, ni moins
- Renseigner tous les éléments du modèle du centre de ressources

Pièce n°1.2. Note de synthèse Date : 18-déc.-25

ORGANISME PORTEUR : **NOM DE L'ORGANISME HLM**  
FSI **Modernisation ou Innovation**

Projet « **Intitulé du projet** »

- L'aide demandée est de **XXX \*Montant de la subvention sollicité\* euros** sur un coût total de **XXX \* Montant total des dépenses TTC \* euros**
- Pourcentage de l'aide sollicitée : **XXXX\* 40, 50 ou 60% en fonction des dossiers\* %**
- Durée du projet en mois : **Durée**
- Projet interorganisme : **Oui/Non**

La note répond a minima aux questions suivantes :

**Pourquoi ?** Contexte, enjeux et objectifs stratégiques

**Comment ?**

Déroulement de l'action : démarche, méthode, actions menées, prestataires...

Eventuellement, lien avec les aides du FSI obtenues précédemment...

**Quoi Quand qui où combien ?**

Le projet se déroulera en **xxx** phases :

1<sup>ère</sup> phase :

Date de début et de fin, durée, déploiement interne, action, prestataire.

2<sup>ème</sup> phase :

Date de début et de fin, durée, déploiement interne, action, prestataire.

3<sup>ème</sup> phase :

Date de début et de fin, durée, déploiement interne, action, prestataire.

**Reproductibilité du projet**

Préciser si le projet est reproductible en précisant pourquoi



*En amont du dépôt du dossier, n'hésitez pas à aire relire la note de synthèse par vos référentes et référents FSI (ARHlm, Fédération, USH)*

# Taux et plafonds de subvention

Type de projet	Taux de subvention	Plafond de subvention	Plancher de subvention
<b>Innovation – Inter-bailleurs</b>	60%	250 000 €	6 000 €
<b>Innovation – Mono-bailleur</b>	60%	200 000 €	6 000 €
<b>Modernisation – Inter-bailleurs</b>	50%	150 000 €	6 000 €
<b>Modernisation – Mono-bailleur</b>	40%	100 000 €	6 000 €

- *Durée maximale d'un projet : 36 mois*
- *Financement des acquisitions de licences, de logiciels, des abonnements et de la maintenance limité à 1 an*
- *Taux maximum de financement public : 80% du coût du projet*

# Plan de financement

## Pièce 3

- Points de vigilance
  - Les conditions de financement
  - Le financement en TTC
  - La cohérence du plan de financement avec les autres pièces (durée, calendrier, montants financiers...)
  - Donner les explications permettant de comprendre les écarts par rapport aux devis et propositions (TTC – HT ; seule une partie de la proposition retenue...).
  - La qualité de la description en 10 lignes maximum du projet
- Forme
  - Plusieurs onglets à renseigner
  - Menus déroulants
  - Renseignement automatique (liens entre les onglets)

 Transmettre le fichier XLS (et non pas PDF) à votre ARHlm

Pièce n°3. Date		INNOVATION	
<b>Porteur de projet</b>	EPL		
Nom du projet	Projet		
Thème du projet	1.3. Favoriser la mobilité dans le parc et les parcours résidentiels		
Projet interrégional	NON		
Calcul automatique. Entrer les dates de début et fin			
Date de début		JJ/MM/AAAA	
Date de fin		JJ/MM/AAAA	
Durée en mois			
A présenter au FSI de	27/11/2025		
Un projet d'innovation présente un caractère novateur pour le secteur, est évaluable et reproductible.			
Pièce 4. PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES ELIGIBLES		Numéro de page du devis	Dépense éligible TTC
PRESTATIONS EXTERNES		Prestataire(s)	
<b>1 Prestations intellectuelles</b>			
-			
-			
-			
-			
<b>2 Formation</b>			
-			
Nombre de salariés formés :			
<b>3 Informatique</b>			
- Prestataire			
- Acquisitions de licences, logiciels, abonnement et maintenance (Dépense plafonnée à 12 mois)			
<b>4 Communication</b>			
-			
-			
RESSOURCES HUMAINES INTERNES		Partie concernée	Montant*
*Montant du salaire chargé au prorata du temps partiel			
*Montant du salaire chargé au prorata du temps partiel			
*Montant du salaire chargé au prorata du temps partiel			
*Montant du salaire chargé au prorata du temps partiel			
<b>TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES</b>			

# Bilan des financements notifiés au cours des 36 mois écoulés

## Pièce 5

- Où trouver l'information ?
  - Direction financière de l'organisme
  - CGLLS
  - ARHlm
  - USH

Pièce n°3 - Bilan des financements obtenus - Date : 18-déc.-25

### BILAN DES FINANCEMENTS FSI OBTENUS AU COURS DES 36 MOIS ECOULES

Organisme porteur : **Nom de l'organisme Hlm**

Projet « **Intitulé du projet** »

Date : **JJ/MM/AAAA**

Année	Intitulé du projet	Montant de subvention obtenu	N° de dossier
<b>Total du montant de subvention obtenu sur 36 mois</b>			

Pour mémoire, le montant de subvention ne doit pas excéder 500 000 euros sur les 36 mois écoulés.

# Eléments salariaux

## Pièce 6

### Documents à fournir dans le dossier

- **Pour les recrutements à venir** : profils de poste, annonces et évaluation de la rémunération.
- **Pour les personnes déjà recrutées** : contrats de travail, avenants ou lettres de mission, fiches de poste et bulletins de salaire.



#### *Sont inéligibles*

- *Contrats d'apprentissage, de professionnalisation et indemnités de stage*
- *Salaires de l'encadrement et des fonctions supports*

### Le financement peut concerner tout ou partie du temps de travail du salarié

- Calibrer dans la lettre de mission le temps passé par le collaborateur ou la collaboratrice pour déployer le projet.
- Détailler sur la durée les différentes missions relatives aux phases du projet.

### Plafond de rémunération brute

- Le plafond de rémunération brute annuelle est de 60 000 € à temps plein (soit 108 000 euros après application du coefficient pour charges et frais de 1,8). Il est réduit à due proportion en cas de travail à temps partiel ou de période de travail inférieure à un an.

# Prestations externalisées

## Pièce 7

### Marchés non attribués

- Projets de cahiers des charges
- Coûts prévisionnels

### Prestataires retenus

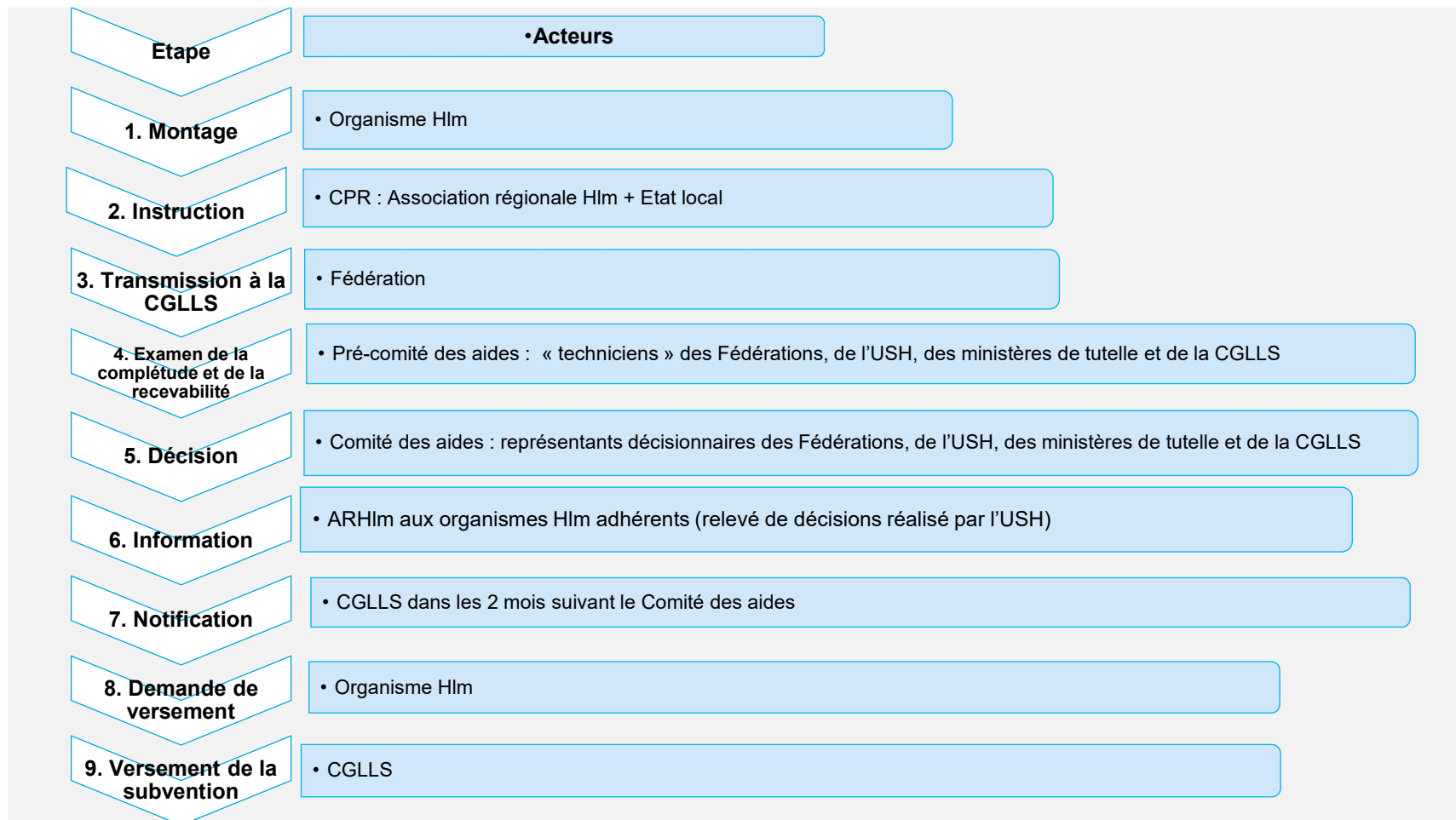
- Documents commerciaux, contractuels et comptables :
  - Devis, propositions, marchés, conventions, contrats, bons de commande, factures de prestations déjà exécutées, etc.

 *Les estimations du bailleur ne sont pas recevables pour les prestations externalisées*

# 05

**A qui et quand envoyer la  
demande de financement et de  
versement de la subvention ?**

# Circuit d'instruction et de validation d'un dossier



## Vos interlocuteurs en Ile-de-France

Dossier à envoyer par mail :

- à l'AORIF : **Vincent Rougeot** - [v.rougeot@aorif.org](mailto:v.rougeot@aorif.org)
- à la DRIHL : **Christian Loisy** : [christian.loisy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christian.loisy@developpement-durable.gouv.fr)

*CPR Ile-de-France : informations sur la recevabilité, appui au montage du dossier, instruction des dossiers, demande éventuelle de compléments à l'organisme, transmission du dossier à la Fédération, information sur la décision du Comité des aides.*

# Vos interlocuteurs et interlocutrices nationales

*Fédérations : informations sur la recevabilité, appui au montage du dossier, instruction des dossiers, demande éventuelle de compléments à l'organisme, transmission du dossier à la CGLLS, représentation au pré-comité et au comité des aides*

Fédération des Coop Hlm	Cécile Simon	<a href="mailto:cecile.simon@hlm.coop">cecile.simon@hlm.coop</a>	01 40 75 68 82 07 63 47 37 58
Fédération des ESH	Betty Hervé	<a href="mailto:b.herve@esh.fr">b.herve@esh.fr</a>	01 40 75 68 48 06 88 39 34 74
Fédération des OPH	Pascal Le Bars	<a href="mailto:p.lebars@foph.fr">p.lebars@foph.fr</a>	01 40 75 50 10
Fédération des EPL	Diane Perrin	<a href="mailto:d.perrin@lesepl.fr">d.perrin@lesepl.fr</a>	01 53 32 22 24 06 31 65 90 62
FNAR	Samantha Fouquart	<a href="mailto:samantha.fouquart@fnar-habitat.org">samantha.fouquart@fnar-habitat.org</a>	07 62 32 63 47 01 40 75 50 45

*USH : informations sur la recevabilité, appui au montage du dossier, représentation au pré-comité et au comité des aides, réalisation des documents-types, suivi quantitatif et qualitatif global, statistiques*

<b>Union sociale pour l'habitat</b>	Catherine Hluszko	<a href="mailto:catherine.hluszko@union-habitat.org">catherine.hluszko@union-habitat.org</a>	01 40 75 78 80 06 81 00 71 04
-------------------------------------	-------------------	--	----------------------------------

*CGLLS : réception des dossiers, validation de leur complétude et recevabilité, animation du pré-comité, interlocuteur unique de l'organisme à partir du comité des aides (notification, convention, transmission du bilan, versement de la subvention...)*

<b>CGLLS</b>	Frank Ballereau	<a href="mailto:frank.ballereau@cglis.fr">frank.ballereau@cglis.fr</a>	01 40 02 94 34 07 76 62 34 63
--------------	-----------------	--	----------------------------------

# Le calendrier 2026 de dépôt des dossiers

L'action peut avoir été engagée* au plus tôt le...	Transmission du dossier par l'organisme à l'ARHIm et à la DRIHL	Comité des aides
<del>18.08.25</del>	<del>16.12.25</del>	<del>18.02.26</del>
<del>15.10.25</del>	<del>11.02.26</del>	<del>15.04.26</del>
<del>26.12.25</del>	<del>23.04.26</del>	<del>26.06.26</del>
13.04.26	11.08.26	13.10.26
18.05.26	15.09.26	17.11.26

L'**engagement\*** est un acte de commande ou de contractualisation avec un prestataire ou un collaborateur :

- Notification de marché,
- Signature d'un devis, ordre de service,
- Signature d'un contrat de travail ou d'un avenant,
- Lettre de mission, etc.

# Référent ITEROP CGLLS

Dépôt d'un dossier FSI conditionné à la désignation d'un référent unique par organisme



- **Rôles du référent ITEROP** : prise en charge des habilitations ITEROP des collaborateurs et supervision des dossiers de l'organisme
- **Création du compte du référent** : sur le site internet de la CGLLS : <https://cglls.fr/> → Rubrique « Vos démarches en ligne » → Demande d'habilitation
- Veiller à la **mise à jour du référent** (départ de l'organisme, changement de fonction...)
- Pour toute question, solliciter le service support de la CGLLS : [cglls.iterop@cglls.fr](mailto:cglls.iterop@cglls.fr).

# Après la décision du Comité des aides

L'interlocuteur du porteur de projet est la CGLLS

## Notification et convention

- Décision favorable notifiée par le Directeur général de la CGLLS au représentant légal du porteur du projet.
- Décision défavorable transmise pour information à l'AR HLM concernée avec une synthèse des motifs de refus.
- Signature d'une convention entre le porteur de projet et la CGLLS pour des subventions supérieures à 23 000 € dans un délai de six mois après la décision du Comité des aides.

## Demande de versement de la subvention

- Versement de la subvention en une seule fois sur demande du porteur du projet, une fois l'action achevée et toutes les dépenses éligibles acquittées.
- Demande de versement obligatoirement déposée sur la plateforme ITEROP de la CGLLS avant l'échéance de la subvention. Aucun versement possible si la demande parvient à la CGLLS après cette date.

# La demande de versement de la subvention

Le porteur de projet fournit à la CGLLS :

- Courrier de demande de versement
- Rapport d'évaluation du projet : document de format libre détaillant les résultats obtenus et les écarts par rapport au prévisionnel, tant du point quantitatif que qualitatif, ainsi que le bilan que l'on peut en tirer en termes d'intérêt pour le secteur et de reproductibilité de l'action
- Tableau récapitulatif des factures, sous la forme d'un tableur conforme au modèle téléchargeable sur ITEROP
- Attestations d'acquiescement des dépenses datées et signées par les personnes justifiant que les dépenses présentées ont été effectivement payées
- Justificatifs des dépenses réalisées :
  - Factures des prestataires (accompagnées des cahiers des charges, devis, propositions commerciales et techniques, marchés, bons de commande, etc., si ces pièces n'ont pas déjà été transmises lors de la demande de subvention) ;
  - Dépenses salariales : bulletins de salaire (accompagnés des contrats de travail, avenants, lettres mission, profils de postes, etc., si ces pièces n'ont pas déjà été transmises lors de la demande de subvention) ;
- Attestation des cofinancements obtenus ;
- Relevé d'identité bancaire du porteur du projet.

# 06

**Quelles spécificités pour un dossier inter-bailleur ?**

# Plusieurs organismes peuvent se regrouper pour déposer un dossier inter-bailleur

Inter-bailleur d'action, de groupe capitalistique ou territorial



## Critères d'éligibilité pour chaque membre

- Être redevable et à jour de ses cotisations à la CGLLS au titre de leur activité locative sociale.
- Être en conformité avec les obligations de la loi ELAN mentionnées aux articles L. 423-1 et L. 423-1-1 du CCH.



## Critères d'éligibilité pour le porteur du projet

- Respecter le plafond de 500 000 euros de subventions notifiées au cours des 36 mois écoulés.
- Non appel de deux subventions en 3 ans, sans motif valable communiqué à la CGLLS.




## Gestion de la subvention

- Les membres du groupement font leur affaire de la répartition entre eux des dépenses liées au projet et de la subvention.
- Versement de la subvention par la CGLLS à l'organisme porteur.
- Factures acquittées par le porteur du projet ou l'un des membres du groupement.

07

**Exemples de dossiers  
subventionnés en Ile-de-  
France**



« Ensemble Vers l'Emploi »  
-  
EST ENSEMBLE HABITAT

## Contexte et enjeux

Depuis 2019, Est Ensemble Habitat (l'OPH Montreuillois avant la fusion en 2023) agit pour réduire les inégalités sociales qui touchent une partie de ses locataires, particulièrement dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Les diagnostics territoriaux réalisés sur nos résidences montrent que le chômage demeure un frein majeur à l'amélioration des conditions de vie de nombreux habitants.

Parce que l'accès à l'emploi constitue un levier essentiel d'insertion sociale et d'autonomie, nous avons donc développé différentes actions en faveur de l'emploi et de la formation, dont le forum « Place à l'Emploi ».

Notre ambition : aller au plus près des habitants et leur donner les moyens de réussir leur parcours professionnel

### « Place à l'Emploi »

Le forum « Place à l'Emploi » est devenu un rendez-vous régulier organisé directement au cœur des quartiers prioritaires.

Il rassemble des recruteurs, des organismes de formation, des structures d'accompagnement vers l'emploi ainsi que des acteurs de la création d'entreprise.

Afin de toucher l'ensemble des habitants concernés, le forum change de quartier à chaque édition et est désormais organisé deux fois par an.

Toutefois, nous avons constaté que certains habitants n'osaient pas franchir la porte du forum ou ne se sentaient pas suffisamment préparés pour rencontrer des employeurs.

## L'apport du financement FSI

C'est pour répondre à ce constat que nous avons sollicité le soutien du **Fonds de Soutien à l'Innovation**.

Grâce à ce financement, nous avons pu mettre en place un partenariat avec La Cravate Solidaire, association reconnue pour son expertise dans l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi.

L'objectif était de renforcer l'accompagnement proposé aux locataires en intervenant en amont des forums.

Cette action a permis d'ajouter une étape essentielle : **préparer les habitants avant leur rencontre avec les recruteurs.**

**Une action de proximité,  
au plus près des habitants**

Le partenariat a démarré au début de l'année 2025.

L'objectif était de proposer un accompagnement préparatoire directement dans les quartiers accueillant les forums « Place à l'Emploi ».

Trois territoires ont déjà bénéficié du dispositif :

- Les Ramenas à Montreuil ;
- Paul Vaillant-Couturier à Bobigny ;
- Noisy-le-Sec.

Pour chaque forum, quatre ateliers de préparation ont été organisés en amont avec La Cravate Solidaire.

Au total, douze ateliers ont donc été proposés directement au sein des quartiers.

La Cravate Solidaire était également présente sur chacun des forums afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des participants.



## Une plus-value pour les habitants

Les ateliers proposés par La Cravate Solidaire ont permis de travailler plusieurs dimensions essentielles :

- la confiance en soi ;
- la valorisation des compétences ;
- la préparation aux entretiens ;
- la posture professionnelle ;
- l'accès à un accompagnement complémentaire.

Cette démarche a permis de lever certains freins à l'emploi et de préparer les participants à rencontrer des recruteurs dans de meilleures conditions.

Le fait d'intervenir directement dans les quartiers a également facilité l'accès à l'accompagnement pour des publics qui ne fréquentent pas toujours les dispositifs de droit commun.



## Une mobilisation rendue possible grâce aux partenaires locaux

La réussite du projet a reposé sur la mobilisation des acteurs locaux.

Les structures de proximité ont joué un rôle essentiel dans le repérage et l'orientation des habitants susceptibles de bénéficier de cet accompagnement.

Grâce à ce travail partenarial, des dizaines de personnes ont pu être accompagnées dans le cadre du dispositif.

Au-delà du chiffre, il s'agit de personnes souvent éloignées de l'emploi, pour lesquelles un accompagnement individualisé est particulièrement déterminant.

## Impacts

Cette action a permis de renforcer l'efficacité du forum « **Place à l'Emploi** », grâce à un accompagnement plus complet et plus personnalisé.

Au-delà de la recherche d'emploi, les ateliers ont contribué à restaurer la confiance et à redonner une dynamique positive à des personnes parfois éloignées depuis longtemps du marché du travail.

Cette démarche a également permis de rapprocher les habitants des dispositifs d'accompagnement existants, qu'ils n'auraient pas nécessairement sollicités seuls.

Pour Est Ensemble Habitat, cette action participe pleinement à notre mission d'**accompagnement social des locataires**.

### « Une innovation sociale au service du parcours résidentiel »

L'originalité du projet repose sur la complémentarité entre un bailleur social et une association experte de l'insertion professionnelle.

En allant directement dans les quartiers, nous avons rapproché les services des habitants au lieu d'attendre qu'ils se déplacent.

Cette logique d'aller-vers constitue un véritable levier d'innovation sociale. Retrouver un emploi, gagner en autonomie et reprendre confiance favorisent également une meilleure stabilité résidentielle et un parcours de vie plus serein.

## En chiffres

- 3 forums « Place à l'Emploi » accompagnés
- 12 ateliers préparatoires organisés
- 3 villes concernées
- 30 habitant.e.s accompagnés
- 1 présence de La Cravate Solidaire sur chaque forum
- Un réseau de partenaires locaux mobilisés
- 10 200€ d'aide du FSI (40% du montant total)



Le soutien du Fonds de Soutien à l'Innovation a permis de transformer un forum de l'emploi en un parcours d'accompagnement plus complet. Grâce au partenariat avec La Cravate Solidaire, nous avons pu lever des freins souvent invisibles mais déterminants dans l'accès à l'emploi.

Cette action illustre aussi la capacité d'Est Ensemble Habitat à développer des solutions concrètes, innovantes et adaptées aux besoins de ses locataires.

**Merci donc au FSI pour son soutien, qui a permis de renforcer l'impact social de notre action auprès des habitants des quartiers prioritaires.**

# Dossiers subventionnés en Ile-de-France en 2025 et 2026

# Dossiers subventionnés en 2025 en Ile-de-France

Date du Comité des aides	Organisme	Titre action et modernisation (M) ou innovation (I)	Thème
13/03/2025	1001 Vies Habitat	Dématérialisation des courriers entrants locataires (M)	Pour moderniser les process internes au bénéfice du locataire
13/03/2025	CPH – Arcade VYV	Accompagnement au déploiement du Label Mon logement santé – Rénovation (M)	Pour moderniser les process internes au bénéfice du locataire
13/03/2025	Emmaüs Habitat	Réduction des consommations d'énergie dans le cadre d'une opération MASSI RENO (M)	Pour améliorer la qualité de vie du locataire dans le logement
13/03/2025	Val du Loing Habitat	Solution permettant de disposer d'une base de données patrimoniales techniques pour la gestion performante du parc (M)	Pour moderniser les process internes au bénéfice du locataire

## Dossiers subventionnés en 2025 en Ile-de-France

Date du Comité des aides	Organisme	Titre action et modernisation (M) ou innovation (I)	Thème
13/03/2025	Est Ensemble Habitat	Accompagnement vers l'emploi « Ensemble vers l'Emploi » (M)	Pour une qualité de service avec effet durable sur les compétences et modes de faire
13/03/2025	CDC Habitat	Expérimentation en vue d'une systématisation du ré-emploi sur les opérations de maîtrise d'ouvrage (I)	Maîtrise d'ouvrage innovante pour les logements sociaux
30/04/2025	ICF Habitat La Sablière	Accompagnement pour l'activation des pieds d'immeuble (M)	Pour une qualité de service avec effet durable sur les compétences et modes de faire
30/04/2025	OPH de Drancy	Mise en place d'une enquête annuelle de satisfaction des locataires (M)	Pour moderniser les process internes au bénéfice du locataire

# Dossiers subventionnés en 2025 en Ile-de-France

Date du Comité des aides	Organisme	Titre action et modernisation (M) ou innovation (I)	Thème
30/04/2025	OPH de Drancy	Audit d'une solution informatique et plan d'actions pour améliorer gestion des demandes des locataires (M)	Pour une qualité de service avec effet durable sur les compétences et modes de faire
30/04/2025	Est Ensemble Habitat	Prévenir et accompagner les locataires en situation d'impayés (M)	Pour moderniser les process internes au bénéfice du locataire
30/04/2025	Est Ensemble Habitat	Mise en place d'un centre de relation clients (M)	Pour une qualité de service avec effet durable sur les compétences et modes de faire
30/04/2025	Val d'Oise Habitat	Mise en place d'un Extranet dans l'optique d'une amélioration du service rendu aux locataires (M)	Pour moderniser les process internes au bénéfice du locataire

# Dossiers subventionnés en 2025 en Ile-de-France

Date du Comité des aides	Organisme	Titre action et modernisation (M) ou innovation (I)	Thème
30/04/2025	Logirys	Développement d'une structure associative gestionnaire de vie sociale (M)	Pour améliorer la qualité de vie du locataire dans le logement
30/04/2025	Rives de Seine Habitat	Labellisation Quali HLM (M)	Pour moderniser les process internes au bénéfice du locataire
30/04/2025	RIVP (avec CDC Habitat, 1001 Vies Habitat, Terres d'Armor Habitat)	Prévention et traitement des problématiques d'humidité et de moisissures dans les logements du parc social (I)	Maîtrise d'ouvrage innovante pour les logements sociaux
12/06/2025	OPH d'Aubervilliers	Implémentation d'un logiciel de gestion prédictive patrimoniale (M)	Pour améliorer les performances techniques du logement

# Dossiers subventionnés en 2025 en Ile-de-France

Date du Comité des aides	Organisme	Titre action et modernisation (M) ou innovation (I)	Thème
12/06/2025	L'Habitat Social Français	Modernisation de l'espace locataire web et création d'une application mobile (M)	Pour moderniser les process internes au bénéfice du locataire
12/06/2025	Logirep (avec Logirys, TMH)	Mise à disposition d'une plateforme de suivi de la performance énergétique (M)	Pour améliorer les performances techniques du logement
12/06/2025	CPH (avec 7 autres organismes du groupe Arcade-VYV)	Projet inter-bailleurs pour promouvoir la participation sociale dans le cadre du logement santé (I)	Pour améliorer la qualité de vie du locataire dans le logement
20/10/2025	MC Habitat	Une solution numérique pour moderniser le suivi de la maintenance et des interventions techniques (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires

# Dossiers subventionnés en 2025 en Ile-de-France

Date du Comité des aides	Organisme	Titre action et modernisation (M) ou innovation (I)	Thème
20/10/2025	CRETEIL HABITAT SEMIC	Déploiement d'une solution de gestion de la data technique patrimoniale (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires
27/11/2025	IDF Habitat	Mise en place d'un extranet locataires (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires
27/11/2025	Paris Habitat	L'IA au service de l'analyse des transferts de baux (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires
27/11/2025	Confluence Habitat	Mise en place d'un portail locataires et de nouvelles applications pour optimiser la relation clients (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires

## Dossiers subventionnés en 2025 en Ile-de-France

Date du Comité des aides	Organisme	Titre action et modernisation (M) ou innovation (I)	Thème
27/11/2025	RIVP	Fiabilisation des données patrimoniales à travers des méthodes de datascience (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires
27/11/2025	RIVP	Projet pour lutter contre les incivilités sur une résidence avec la mise en place d'ateliers (I)	Logement adapté aux besoins des locataires
27/11/2025	RIVP	Scoring de risque des bâtiments (I)	Maîtrise d'ouvrage innovante pour les logements sociaux
27/11/2025	Antin Résidences	Bulle santé - Prévenir et agir auprès des ménages du logement social (I)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires

# Dossiers subventionnés en 2026 en Ile-de-France

Date du Comité des aides	Organisme	Titre action et modernisation (M) ou innovation (I)	Thème
18/02/2026	I3F (avec autres organismes du groupe 3F)	Mise en place d'un dispositif de continuité d'activité et de gestion de crise (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires
18/02/2026	Rives de Seine Habitat	Lancement d'un agent vocal intelligent pour l'accueil téléphonique des agences (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires
18/02/2026	Val d'Oise Habitat	Formation sur la modernisation des pratiques de propreté : terrain et management (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires
15/04/2026	Paris Habitat	Mise en place d'un Centre de relation locataires (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires

## Dossiers subventionnés en 2026 en Ile-de-France

Date du Comité des aides	Organisme	Titre action et modernisation (M) ou innovation (I)	Thème
15/04/2026	Plaine Commune Habitat	Mise en place du dispositif KLARO (amélioration accompagnement social et accès aux droits) (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires
15/04/2026	Plaine Commune Habitat	Mise en place d'une solution innovante de pilotage et d'optimisation des charges (M)	Organisations efficaces au bénéfice des locataires
15/04/2026	Logirep (avec CDC Habitat, RIVP, Batigère, ICF La Sablière, OPH d'Aubervilliers, ADOMA)	Recherche d'action pour lutter contre les punaises de lit (M)	Implication environnementale, citoyenne et sociale des bailleurs sociaux



**Conclusion :**

**Anne-Katrin Le Doeuff,**  
**directrice de l'AORIF**



**AORIF**  
L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT  
D'ILE-DE-FRANCE



# Merci de votre attention

FSI - Webinaire Ile-de-France du 16 juin 2026